



COMMISSION DE LA CULTURE, DE
L'ÉDUCATION
ET DE LA COMMUNICATION

Paris, le 25 juin 2020

Les recommandations du groupe de travail « Patrimoine »

✓ **Ne pas faire du patrimoine une variable d'ajustement**

1. Pas de coup de rabot sur les crédits du programme 175 en 2020.
2. Pérenniser le Loto du Patrimoine et réinjecter le montant des taxes perçu chaque année par l'État en faveur de la protection du patrimoine.
3. Différer à l'exercice 2022 l'entrée en vigueur des dispositions réduisant l'incitation au mécénat pour les grandes entreprises.
4. Compenser, au moins partiellement, les pertes subies par les opérateurs en 2020 et amplifier la politique de circulation des œuvres entre les établissements sur le territoire national.

✓ **Garantir une consommation intégrale et efficiente des crédits destinés au patrimoine monumental en 2020 pour favoriser la relance de l'activité et soutenir la filière du patrimoine**

5. Privilégier, au regard de leur effet de levier, les opérations qui portent sur les monuments historiques qui n'appartiennent pas à l'État.
6. Simplifier les démarches administratives pour faciliter le démarrage rapide des chantiers.
7. Assouplir temporairement certaines règles et pratiques pour inciter les collectivités territoriales et les propriétaires privés à engager des opérations :
 - a. Accroître le taux de subvention de l'État sur les immeubles protégés au titre des monuments historiques et relever le plafond maximal ;
 - b. Augmenter la part des crédits alloués aux monuments appartenant à des propriétaires privés parmi les crédits destinés aux monuments qui n'appartiennent pas à l'État ;
 - c. Inclure les surcoûts de chantiers causés par les contraintes sanitaires dans le montant total de la dépense utilisé pour calculer le montant de la subvention de l'État.

✓ **Tirer les enseignements de cette crise**

8. Élargir le champ géographique du label de la Fondation du patrimoine à l'ensemble des immeubles, bâtis et non bâtis, situés dans des communes de moins de 20 000 habitants.
9. Augmenter la part des crédits consacrés chaque année à l'entretien des monuments historiques.

10. Redonner aux services déconcentrés de l'État une véritable mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.
11. Renforcer les liens entre culture et tourisme.
12. Faire en sorte qu'une part du plan de relance de l'Union européenne soit destinée à amorcer une véritable stratégie européenne en matière de patrimoine.